

La communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer et l'IREV, Centre de ressources politique de la ville Hauts-de-France ont souhaité s'associer pour proposer une journée d'échange et de bonnes pratiques sur le partenariat du Contrat de Ville.



La communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer et l'IREV, Centre de ressources politique de la ville Hauts-de-France ont souhaité s'associer pour proposer une journée d'échange et de bonnes pratiques sur le partenariat du Contrat de Ville.

Alors que les contrats de ville sont à mi-parcours et que l'évaluation de ce dispositif contractuel est en cours sur les territoires, l'animation du partenariat et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire apparaît comme une condition de réussite de l'action dans les quartiers prioritaires.

Cette animation a besoin d'un cadre de connaissance réciproque, de confiance, de dialogue et s'appuyer sur des enjeux partagés qui ont besoin sans cesse d'être rappelés. Les coopérations, les personnes, le dialogue institutionnel, le lien entre les différents échelons sont autant d'enjeux à prendre en compte pour analyser ces partenariats et pouvoir les rendre efficaces.

L'ouverture de la journée a été réalisée par Patrick BEDAGUE, vice-président de la CAPSO et Magali DEBATTE, présidente de l'IREV et SGAR pour la préfecture des Hauts-de-France.

Patrick BEDAGUE a insisté sur la nécessité de nouer des partenariats pour améliorer l'ensemble des politiques publiques dans le cadre d'une stratégie de territoire permettant d'articuler les quartiers prioritaires, les territoires ruraux, le logement, la mobilité etc. Cette volonté se retrouve particulièrement dans les quartiers politiques de la ville, avec les habitants des quartiers, avec les communes, mais aussi avec les institutions partenaires et les signataires des contrats.



[1]

Magali DEBATTE a, quant à elle, profité de l'occasion pour communiquer les orientations de la politique de la ville fournie par le président de la république en novembre et faire état de l'actualité sur le sujet avec notamment le rapport Borloo et la concertation du gouvernement. Elle a également rappelé l'importance de dialoguer pour renforcer l'animation du partenariat et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Afin de renforcer la dynamique de co-construction, l'objectif est de faire converger les services, les élus, les partenaires, les associations et les citoyens pour avoir une politique publique en adéquation avec les spécificités du territoire.

Les tables rondes du matin ont permis aux institutions pilotes des contrats de ville et aux partenaires de pouvoir faire un état des lieux, trois ans après leur signature, des contrats de ville. L'évaluation à mi-parcours est l'occasion de faire un premier bilan autour des démarches partenariales, ce qui a fonctionné et ce qui reste à perfectionner dans le pilotage de la politique de la ville :



[2]

- Quels ont été les effets de l'élaboration des contrats de ville sur le partenariat local ?
- Quelle évaluation de cette démarche, avec quelles nouvelles inflexions, quelles nouvelles dispositions législatives et quels changements institutionnels
- Quelles sont les perspectives et se projeter dans les trois à venir, également en lien avec les nouvelles orientations présidentielles ?

Pour les institutions pilotes du contrat de ville, la valeur ajoutée de la loi de 2014 et donc des contrats de ville a surtout été liée à sa capacité de co-construction au niveau local lors de l'élaboration des contrats de ville, une occasion d'activer les partenariats locaux. Cette élaboration s'est construite en s'appuyant sur les stratégies du territoire au niveau intercommunal et en mobilisant, à cette échelle tout le spectre des politiques publiques dans une logique de cohésion territoriale. La nouvelle gouvernance a permis à la région et au département de pouvoir déployer de nouveaux cadres d'intervention et de mobiliser leurs services publics dans la proximité.

Le point de vigilance demeure la persistance du consensus local et de l'animation du contrat de ville sur la durée. Les changements législatifs et réglementaires ont également modifié les forces en présence : une région plus grande, des compétences revues, d'autres politiques publiques réformées, autant de changement qu'il convient de prendre en compte pour évaluer le partenariat. L'évaluation est justement un enjeu pour pouvoir faire évoluer les objectifs, actions et dispositifs en fonction de ce nouveau contexte.



[3]

Le principal enjeu reste celui du lien aux habitants que ce soit dans les conseils citoyens, dans de nouveaux dispositifs comme le Projet d'Initiatives Citoyenne pour la région et plus globalement dans leur *émancipation* (par l'éducation, la santé, la lutte contre les discriminations...) pour reprendre le champ lexical du Président de la République.

L'après-midi a laissé place à des ateliers, organisés dans les bâtiments de la Maison de la solidarité du département du Pas-de-Calais pour aborder différentes méthodes d'animation des partenariats.

La synthèse complète de l'événement sera prochainement disponible à cette adresse : [Rencontre régionale : Faire vivre le partenariat des contrats de ville](#) [4]



[5]



Dates: Vendredi 29 juin 2018 - 14:30

Thématiques: [Méthodologie](#) [6]

[Politique de la ville - DSU](#) [7]

Publié le 29 juin 2018

**URL de la source (modifié le 29/06/2018 - 14:56):** <https://www.irev.fr/actualites-0/retour-sur-la-journee-animer-le-partenariat-du-contrat-de-ville-saint-omer>

### Liens

[1] <https://www.irev.fr/atom/623>

[2] <https://www.irev.fr/atom/624>

[3] <https://www.irev.fr/atom/625>

[4] <https://www.irev.fr/agenda/rencontre-regionale-faire-vivre-le-partenariat-des-contrats-de-ville>

[5] <https://www.irev.fr/atom/626>

[6] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3690>

[7] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>